



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE 80630 – BEAUVAL

Arrêté n°A_2025_029

**ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE
ARICIE CARUEL A BEAUVAL**

Le Maire de la Commune de Beauval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande téléphonique du 11 mars 2025 de M. Emeric CORDONNIER

Considérant qu'en raison de travaux de terrassement réalisés par l'entreprise POUPART, il y a lieu de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents sur la voie publique et permettre le bon déroulement de ces travaux

- ARRETE -

Article 1 – Du 12 mars 2025 au 18 mars 2025 inclus, le stationnement des véhicules sauf véhicules de secours sera interdit

- devant le n°13 de la rue Aricie Caruel entre le portail et le portillon,
 - ainsi que du n°22 rue Aricie Caruel jusqu'à la première entrée du n°20 bis rue Aricie Caruel,
- étant précisé que les travaux ne seront réalisés que sur une durée de 3 jours pendant la période ci-dessus.

Article 2 – Des panneaux et des barrières seront placés pour délimiter la zone par l'entreprise POUPART.

Article 3 - Le Maire et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de faire respecter l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait à Beauval, le 11 mars 2025

Le Maire,
Po B. THUILLIER

